

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

3 avril 2009

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard :
04 90 45 46 00
Secrétariat du Maire
04 90 45 46 18
Service Communication
04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10
Elu d'astreinte
06 09 94 78 77
Police Municipale
04 90 42 69 98

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux

de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal

de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

EDF GDF

0810 433 431 (urgence)

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

Chers Farencs,

Le monde doit faire face aujourd'hui à une crise financière et économique sans précédent. Quelle que soit la qualité des plans de relance des États, leur réussite dépend de la réaction des différents acteurs : banques, entreprises, consommateurs. Ce qui multiplie les sources d'incertitude sur les chances de réussite de ces plans, ou au contraire d'aggravation de la crise.

C'est pourquoi, plus que jamais, la politique de développement durable dans laquelle nous nous sommes engagés est d'actualité.

Il est important de prendre en compte ce contexte pour deux raisons principales :

- l'impact de la crise sur les finances locales et sur les orientations budgétaires que les responsables locaux seront amenés à adopter afin d'inscrire leur action dans les mesures de relance économique locale.

Cela se traduit par une diminution de nos dotations de fonctionnement, chiffrée à plus de 250000 € par rapport au produit 2008 et plus globalement la perte de recettes par rapport au produit attendu en 2009 est de 500000 €.

- l'augmentation du « coût de la vie » pour les budgets des collectivités est évaluée à 3,5 %.

Cet effet ciseau a incité de nombreuses collectivités à augmenter leur taux d'imposition en 2009.

Dans ce contexte difficile, j'ai proposé au conseil municipal, qui les a adoptées à l'unanimité, des orientations budgétaires notamment induites par notre démarche Agenda 21 :

Solidarité, économie d'énergie et des ressources, consommation responsable, épanouissement humain.

La première mesure étant de ne pas augmenter les impôts locaux ; la consommation est un facteur de relance, il n'est pas judicieux, dans ce contexte, d'aggraver la pression fiscale.

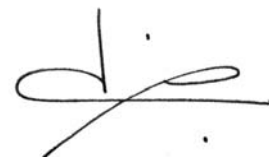
Il faudra donc, pour compenser la diminution de nos recettes, réaliser des économies de gestion drastiques, par la diminution des budgets de fonctionnement des services municipaux.

Nos efforts budgétaires se porteront cette année sur le CCAS, le projet social pour la jeunesse par l'éducation, et l'aide à l'accès à l'emploi.

Nos investissements seront réalisés sans emprunt pour éviter d'aggraver les charges de fonctionnement. Ils porteront sur des projets environnementaux destinés à améliorer la qualité de vie, participer à des économies d'énergie. Ils pourront être réalisés par des artisans ou des PME locaux.

En conclusion je propose un budget à la fois ambitieux par son contenu, en adéquation avec nos engagements, et prudent compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la crise.

Bien Cordialement



Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
Vice-Président Agglopolo Provence

PERMANENCE DU MAIRE

A compter du 21 avril 2009, le Maire tiendra ces permanences tous les mardis après-midi de 14 h à 17 h

Conseil municipal du 12 mars 2009

● CRÉATION DE POSTE

Filière Administrative : Un poste d'Attaché Principal Territorial à temps complet.

Adopté à l'unanimité

● TRANSFORMATION DE POSTE

Filière Administrative : Un poste de Rédacteur Principal à temps complet

Filière Sanitaire et Sociale : Un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{re} classe à temps complet en un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2^e classe à temps complet.

Un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2^e classe à temps complet en un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{re} classe à temps complet

Filière Technique : Deux postes d'Adjoint Technique 1^{re} classe à temps complet en deux postes d'Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet.

Un poste d'Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet en un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{re} classe à temps complet.

Deux postes d'Adjoint Technique 2^e classe à temps complet en deux postes d'Adjoint Technique 1^{re} classe à temps complet

Filière Animation : Un poste d'Adjoint d'Animation 2^e classe à temps non complet à raison de 22 h 00 en un poste d'Adjoint d'Animation 2^e classe à temps non complet à raison de 25 h 00

Adopté à l'unanimité

● RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR FAIRE FACE À DES BESOINS OCCASIONNELS : MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 stipule que chaque employeur (public ou privé) doit disposer d'un nouvel outil d'aide à la gestion des risques professionnels : le Document Unique (D.U).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter, un agent non titulaire à temps complet, chargé de l'élaboration du document unique, pour une durée de trois mois dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Adopté à l'unanimité

● CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'INTERVENTION DE PERSONNELS EXTÉRIEURS POUR LA GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure une

convention avec l'Education Nationale afin de pouvoir mettre à disposition de l'établissement scolaire un adjoint administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité

● ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE 2 320 M² DE LA PARCELLE SECTION AD N° 511 APPARTENANT À MESDAMES JANY CHEYLAN ET MONIQUE FISCHBACH

Cette acquisition permettra de réaliser une aire de stationnement pouvant accueillir environ 78 véhicules et ainsi de désengorger le centre ville et remédier au déficit de stationnement, au prix estimé par France Domaine à 336 400 €.

Adopté à l'unanimité

● CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BB N° 358 APPARTENANT À M. ET MME ALAIN MOLE

Monsieur le Maire propose de concéder au profit Monsieur et Madame Alain MOLE une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section BB n° 289 au prix de 3000 €.

Adopté à l'unanimité

● ADHÉSION AU RÉSEAU TERRITOIRES DURABLES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les élus de la commune de La Fare les Oliviers souhaitent s'orienter vers un mode de développement durable de leur territoire. Dans cette perspective, ils reconnaissent la nécessité d'adhérer au réseau territoire durable PACA.

Adopté à l'unanimité

● NOMINATION DE MEMBRES AUX COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que Mesdames Jeanine BUDRONI et Lydie SERRAPICA, responsable de l'AFEP, ont fait part de leur souhait d'intégrer respectivement le comité consultatif pour la culture et le comité consultatif pour l'éducation.

Approuvé à l'unanimité

● AVENANTS N° 1 AUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE PIERRE BARBIZET

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que les règlements de l'école de musique et de danse doivent être amendés par avenant afin de pouvoir procéder au remboursement des absences de longue durée pour raison de santé des élèves.

Adopté à l'unanimité

● INDEMNISATION DES MEMBRES DU JURY DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique organise un examen de piano le

18 avril 2009 en présence de 2 membres qualifiés pour composer le jury. Il est proposé d'allouer une indemnité de 60,98 € à chacun d'entre eux.

Adopté à l'unanimité

● REVALORISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AUX LIVRETS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE POUR LES NOUVEAUX NÉS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revaloriser la participation communale pour l'ouverture d'un livret de Caisse d'Épargne pour les nouveaux nés farencois de 7,62 € à 15 €.

Adopté à l'unanimité

● PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SÉJOUR EN CLASSE DE DÉCOUVERTE DES ÉLÈVES DES CLASSES DE CP DE MESDAMES DUPONT ET AUBERT À AUZET DU 9 AU 13 FÉVRIER 2009

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un séjour en classe de découverte « Musique et environnement » a été organisé par l'école élémentaire Paul Doumer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 90 € par enfant participant au séjour en classe de découverte organisé par l'école élémentaire Paul Doumer, soit un montant de 3 690 € pour l'ensemble des participants.

Adopté à l'unanimité

● PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SÉJOUR LINGUISTIQUE ET CULTUREL DES ÉLÈVES DU COLLÈGE LOUIS LEPRINCE-RINGUET À TUNBRIDGE WELLS (ANGLETERRE) DU 16 AU 21 MAI 2009

Monsieur le Maire propose d'allouer, conformément à la demande du collège, une somme de 30 € par élève pour la participation à un séjour linguistique et culturel, pour la classe de 3^{ème} européenne, organisé par le collège Louis LEPRINCE-RINGUET à Tunbridge Wells.

Adopté à l'unanimité

● CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2008-2011 ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Monsieur le Maire rappelle que le contrat enfance entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2005-2007 est arrivé à échéance le 31 décembre 2007.

Il est proposé de le remplacer par un Contrat Enfance et Jeunesse qui a pour but de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, mais également de rechercher l'épanouissement et l'intégration des

enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.
Adopté à l'unanimité

● AVENANT N° 1 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement intérieur du centre de loisirs municipal a été instauré le 5 décembre 2006, il s'avère nécessaire d'apporter quelques précisions aux règles indispensables au bon déroulement de la vie en collectivité : la politesse, le respect d'autrui et du matériel, la courtoisie et de prévoir les dispositions qui s'imposent en cas de non respect de ces règles fondamentales, tel est l'objet de l'avenant proposé.

Adopté à l'unanimité

● MODALITÉS D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire souhaite que le prêt ou la location des salles communales destinées à recevoir du public soient soumis à des conditions générales d'utilisation pour l'ensemble des salles communales et spécifiques pour le centre culturel Jean BERNARD, la salle DEYDIER-AVON, la salle Denis PADOVANI et la maison des associations. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ces règlements.

Adopté à l'unanimité

● RÈGLEMENT DES SALLES ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Monsieur le Maire souhaite que les salles et équipements sportifs de la commune destinés à recevoir du public soient soumis à des conditions d'utilisation. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en approuver le règlement.

Adopté à l'unanimité

● MOTION DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DU COLLECTIF SIDA EN PAYS SALONNAIS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénoncer le manque de considération qui est accordé à une grande cause de santé publique, et de demander officiellement à l'Etat, au travers du Groupement Régional de Santé Publique, de revoir sa position en matière d'aide à la cause du SIDA, les efforts des pouvoirs publics devant se poursuivre car malheureusement l'épidémie progresse toujours.

Adopté à l'unanimité

Conseil municipal du 31 mars 2009

● COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE

Pour l'exercice 2008, les résultats globaux de clôture des comptes de la commune se présentent comme suit :

La section d'investissement dégage un excédent s'élevant à 714 858.42 €

La section de fonctionnement, présente un résultat excédentaire d'un montant de 175 438.25 €.

Adopté à la majorité

● COMPTE DE GESTION 2008 DE LA COMMUNE

Après rapprochement des résultats du compte de gestion avec ceux dégagés par le compte administratif de ce même exercice, la situation s'établit comme suit :

En section d'investissement : le résultat de clôture laisse apparaître un excédent comptable s'élevant à 714 858.42 €,

En section de fonctionnement : le résultat dégage laisse apparaître un excédent de clôture de 175 438.25 €.

Adopté à l'unanimité

● AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2008 - BUDGET DE LA COMMUNE

Compte tenu que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement la totalité des excédents de fonctionnement soit 175 438,25 € sont reportés à la section de fonctionnement compte R002 excédent de fonctionnement reporté.

Adopté à la majorité

● FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2009

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les taux communaux suivants pour l'exercice comptable 2009 : (taux identiques à 2008)

ÉLÉMENTS	TAUX COMMUNAUX 2009
Taxe d'habitation	17,00 %
Foncier bâti	27,82 %
Foncier non bâti	60,26 %

Adopté à la majorité

● BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

Le budget primitif 2009 de la commune s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 237 922,62 €
Recettes : 3 237 922,62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 7 364 210,00 €
Recettes : 7 364 210,00 €

Adopté à la majorité

● VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2009

Dans le cadre du vote du budget primitif 2009 de la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations une subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

Adopté à la majorité

● PARTICIPATIONS VERSÉES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUUX POUR 2009

Dans le cadre du vote du budget primitif 2009 de la commune, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions de participations à attribuer aux syndicats intercommunaux afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Adopté à l'unanimité

● AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES À MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, conformément aux textes en vigueur, d'autoriser dès à présent et de manière permanente Monsieur le Trésorier Principal à effectuer tous les actes de poursuites des débiteurs afin de permettre de recouvrer les produits locaux.

Adopté à l'unanimité

● TRANSFORMATION DE POSTE

Filière Administrative : Un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet en un poste de Rédacteur à temps complet.

Adopté à l'unanimité

● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'AGGLOPOLE PROVENCE POUR LA MANIFESTATION « LIRE ENSEMBLE » 2009

Cette manifestation se déroulera cette année du 15 au 31 mai 2009 avec pour thème « Femmes et Méditerranée ». Ce thème reconduit pour la deuxième année portera particulièrement sur les « Femmes qui ont fait l'histoire ». Par délibération en date du 30 mars 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer aux communes participantes une subvention d'un montant maximum de 1 500 €.

Adopté à l'unanimité

